

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 19946**

Intitulé

Licence Professionnelle : Licence Professionnelle Licence professionnelle : conseil en écriture publique et privée, écrivain public
(dénomination nationale : intervention sociale, domaine : art, lettres et langues)

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ministère chargé de l'enseignement supérieur, Université Sorbonne Nouvelle - Paris 3	Monsieur le Recteur de l'Académie de Paris, Chancelier des universités, Monsieur le Président de l'Université Sorbonne Nouvelle - Paris 3

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1969)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

340 Spécialités plurivalentes des services à la collectivité

Formacode(s) :

44035 médiation socioculturelle, 44072 travail social, 44502 pédagogie public en difficulté

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

- Entretien, écoute, conseils avec les personnes ou les structures en situation de demande de rédaction de documents
- Conception et rédaction, après identification du besoin, de tous types de documents (personnels, administratifs ...) à l'aide des outils bureautiques appropriés.
- Relecture et correction formelle, notamment, orthographique et syntaxique, de documents déjà rédigés. Conseils sur le fond du document (clarté du message ...)

ÉCOUTER et comprendre le message de son interlocuteur pour mieux l'ORIENTER et le CONSEILLER.

Maîtriser des techniques d'entretien

Connaître de façon approfondie les environnements et les principaux partenaires, dans les domaines sociaux et juridiques

Maîtriser les enjeux et codes de communication,

Maîtriser l'EXPRESSION ÉCRITE, pour s'adapter aux exigences et au profil du demandeur.

Maîtriser les outils informatiques de bureautique et d'Internet, pour proposer UNE MISE EN FORME ABOUTIE de la chose rédigée.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Secteurs d'activités :

Services à la personne et aux collectivités

édition

internet et multimédia

presse

Types d'emplois accessibles :

Médiateur et conseil en écriture (collectivités locales et territoriales, associations, maisons de retraite, points d'accès au droit...)

Concepteur/rédacteur en édition, communication, contenu éditorial web ;

Ecrivain public ou conseil en communication écrite exerçant en cabinet libéral

Ecrivain biographe.

Codes des fiches ROME les plus proches :

E1102 : Ecriture d'ouvrages, de livres

K1205 : Information sociale

E1103 : Communication

K1201 : Action sociale

K1204 : Médiation sociale et facilitation de la vie en société

Réglementation d'activités :

Réglementation d'activités : la profession d'écrivain public n'est pas réglementée.

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Liste des UE (et EC éléments constitutifs) de l'année de formation :

UE 1 - Écriture professionnelle

EC 1 - Le conseil en écriture-écrivain public intervenant social

EC 2 - La création d'un cabinet libéral de conseil en écriture- écrivain public

EC 3 - Supports de l'écrit

EC 4 - Techniques d'écriture

UE 2 - Rhétorique et Linguistique

EC 1 - Rhétorique, pragmatique

EC 2 - Techniques d'expression, linguistique et textes médiatiques

UE 3 - Ateliers d'écriture

EC 1 - Atelier d'écriture 1
EC 2 - Atelier d'écriture de la biographie
UE 4 - Culture de l'écrit
EC 1 - Initiation à la littérature contemporaine
EC 2 - Introduction à la sociologie de l'écriture
UE 5 - Informatique
EC 1 - Traitement du texte
EC 2 - Gestion intégrée
EC 3 - Développement et création web
UE 6 - Enseignement juridique et social
EC 1 - Introduction au droit, droit pénal et civil
EC 2 - Droit civil et social
UE 7 - Psychosociologie
UE 8 - Conférences des métiers
UE 9 - Stage
UE 10 - Projet tuteuré

Conditions d'inscription à la certification

Conditions d'inscription à la certification

Oui

Non

Indiquer la composition des jurys

Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant

X

Personnes ayant contribué aux enseignements

- Art 17 de la loi 84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'Enseignement Supérieur

En contrat d'apprentissage **X NON**

Après un parcours de formation continue **X OUI**

Idem

En contrat de professionnalisation **X NON**

Par candidature libre **X OUI**

Possible pour partie du diplôme par VES (Validation des Etudes Supérieures)

- Décret 2002-529 du 16 avril 2002 relatif à la validation d'études supérieures accomplies en France ou à l'étranger

ou VAPP (Validation des Acquis Personnels et Professionnels)

- **Décret n°85-906 du 23 août 1985 fixant les conditions de validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels en vue de l'accès aux différents niveaux de l'enseignement supérieur.**

Par expérience

Date de mise en place : 2002 **X OUI**

Enseignants, enseignants-chercheurs et professionnels

- **Décret n° 2002-590 du 24 avril 2002 pris pour l'application du premier alinéa de l'article L. 613-3 et de l'article L. 613-4 du code de l'éducation et relatif à la validation des acquis de l'expérience par les établissements d'enseignement supérieur (JORF n°98 du 26 avril 2002 page 7513)**

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Personnes ayant contribué aux enseignements - Art 17 de la loi 84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'Enseignement Supérieur
En contrat d'apprentissage	X	NON
Après un parcours de formation continue	X	IDEM
En contrat de professionnalisation	X	NON

Par candidature individuelle	X	Possible pour partie du diplôme par VES (Validation des Etudes Supérieures) - Décret 2002-529 du 16 avril 2002 relatif à la validation d'études supérieures accomplies en France ou à l'étranger ou VAPP (Validation des Acquis Personnels et Professionnels) - Décret n°85-906 du 23 août 1985 fixant les conditions de validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels en vue de l'accès aux différents niveaux de l'enseignement supérieur.
Par expérience dispositif VAE prévu en 2002	X	Enseignants, enseignants-chercheurs et professionnels - Décret n° 2002-590 du 24 avril 2002 pris pour l'application du premier alinéa de l'article L. 613-3 et de l'article L. 613-4 du code de l'éducation et relatif à la validation des acquis de l'expérience par les établissements d'enseignement supérieur (JORF n°98 du 26 avril 2002 page 7513)

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

: Arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle - NOR: MENS9902515A - JORF n°272 du 24 novembre 1999, page 17401, texte n° 8

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Un arrêté ministériel d'habilitation, émanant de la Direction Générale de l'Enseignement Supérieur et de l'Insertion Professionnelle (DGESIP), en date de septembre 2001, marque la création de cette licence professionnelle. Le numéro d'habilitation attribué à ce diplôme est le 20014339. La période de cette première habilitation allait de 2001/2002 à 2004/2005.

Par la suite, ce diplôme a été renouvelé à 2 reprises par la même autorité ministérielle et sous le même numéro : une première fois par arrêté en date du 12 septembre 2005 et une deuxième fois par arrêté en date du 17 septembre 2009, respectivement pour les périodes 2005/2006 à 2009/2010 puis 2009/2010 à 2013/2014.

Enfin, un arrêté d'accréditation, délivré par la DGESIP, en date du 17 décembre 2014, autorise l'Université Sorbonne Nouvelle - Paris 3 à délivrer ce diplôme pour la période 2014/2015 à 2018/2019

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Merci de vous reporter au lien, ci-dessous, relatif à ce diplôme
<http://www.univ-paris3.fr/licence-professionnelle-conseil-en-ecriture-professionnelle-privee-ecrivain-public-25460.kjsp>

Autres sources d'information :

Département de médiation culturelle de l'Université Sorbonne Nouvelle - Paris 3
Secrétariat des Masters 2 (Recherche et Professionnels) et Licence Professionnelle Ecrivain Public :
dept-mc@univ-paris3.fr
(Du lundi au jeudi de 14h-17h30 et le vendredi de 10h30-12h30 et 13h30-15h30)
Tél: 01.45.87.78.93

Site internet de l'Université Sorbonne Nouvelle - Paris 3

Lieu(x) de certification :

Université Sorbonne Nouvelle - Paris 3 : Île-de-France - Paris (75) [75005]
Université Sorbonne Nouvelle - Paris 3
Département de Médiation Culturelle
2ème étage, bureau 209

13, rue Santeuil
75231 Paris cedex 05

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

(voir adresse ci-dessus visée)

Historique de la certification :